

Annick GIRARDIN
Député
Conseiller Territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP

Tél. 01 40 63 15 39
Fax 01 40 63 15 40

agirardin@assemblee-nationale.fr
www.annickgirardin.fr

Paris, le 5 décembre 2007

M. François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

La date-butoir de la France pour le dépôt des dossiers d'extension de sa zone économique exclusive au plateau continental est le 13 mai 2009. Cette échéance arrive à grands pas.

Or, nombre de questions restent à régler dans la préparation de ces dossiers, notamment en ce qui concerne les missions scientifiques indispensables, dans le cadre du programme EXTRAPLAC, dont vos services assurent la coordination.

Concernant Saint-Pierre-et-Miquelon, les messages sont contradictoires : l'on vient de m'affirmer que le Canada bloquerait encore la mise en oeuvre de la mission scientifique essentielle au dépôt du dossier, alors que l'on m'avait auparavant indiqué que l'accord canadien avait été donné dans le cadre de la coopération régionale. Qu'en est-il, officiellement ?

Si ce blocage a bien été levé, quand cette mission scientifique sera-t-elle effectivement menée ? Il est indispensable que ce soit en 2008, afin de pouvoir préparer le dossier de façon correcte et donner à la France les meilleures chances de succès.

Ensuite, comment l'argumentaire juridique sera-t-il préparé ? Là sera la force du dossier, et je demande à être associée, ainsi que mes collaborateurs et les agents compétents de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, à sa préparation.

Ce dossier étant vital pour l'avenir de Saint-Pierre-et-Miquelon, vous comprendrez toute l'importance que j'attache à cette confirmation de la menée en 2008 des opérations scientifiques indispensables, d'une part, ainsi qu'à un partenariat et une transparence les plus larges possibles lors de la préparation de l'argumentaire juridique, d'autre part.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Premier Ministre, de croire à l'expression de ma plus haute considération.

Le Député,

Annick Girardin